Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_107-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024

Délibération n° 2024/107

OBJET : **Cession d'une partie de parcelle communale section AE n°22 sise ruisseau d'Agros à M. MARTINET Renaud**		
Date de convocation : **24 octobre 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **27**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **06 novembre 2024**

L'an **2024, le 30 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 4
Mme LAVIT Michelle (pouvoir BELOU Florence) - Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 2
M. MEHDI Saïd - M. SCUGLIA Domenico.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

M. ORTEGA Fernand a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_107-DE

Vu la demande d'acquisition de M. MARTINET Renaud souhaitant acquérir, en nom propre avec une faculté de substitution au profit d'une SCI, la parcelle cadastrée AE n°22 d'une contenance totale de 2 932 m² aux fins d'y installer une entreprise.

La parcelle enherbée et quasi plane est située entre la route du Pont d'Agros et la route départementale Graulhet /Gaillac en prolongement d'un bâtiment industriel en activité.

Le terrain côté du Pont d'Agros est au même niveau que la chaussée et est un peu surélevé côté route de Gaillac (RD 964). La parcelle fait l'objet de deux fiches BASIAS.
Une partie de la parcelle est inondable soit 1 020 m² sur les 2 932m².

Vu l'avis des domaines en date du 10 septembre 2024 estimant la valeur de la parcelle, propriété de la commune à 29 040 Euros.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DÉCIDE

- DE PROCEDER à la cession de la parcelle section AE numéro 22 d'une contenance de 2 932 m², à Monsieur MARTINET Renaud, en nom propre avec une faculté de substitution au profit de la SCI Patoyou, domiciliée au 1 rue Jules FERRY - 81300 Graulhet.

- DE FIXER le prix de vente à 29 040 €uros.

- QUE les frais de géomètre et d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Fernand ORTEGA**





« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »